

Le broyage des végétaux

Le broyage permet de réduire les déchets du jardin et de les valoriser chez vous. Avec un broyeur, vous n'avez plus besoin de faire plusieurs allers-retours à la déchèterie ! Il suffit de rassembler les tiges et feuilles coupées et de les faire passer dans la trémie de l'appareil. Une fois bien réduits, ces déchets verts pourront être ajoutés au compost ou étalés sous forme de paillage au jardin.

A cet effet, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse subventionne en partie votre achat de broyeur, neuf ou d'occasion. Que vous ayez un petit jardin ou un grand champ, vous pouvez choisir le modèle ainsi que la taille du broyeur de végétaux qui vous convient. Les broyeurs de végétaux sont des matériels dont l'utilisation est saisonnière, pensez donc à mutualiser cet achat avec vos voisins ou amis (le montant de la subvention est plus élevé dans le cas d'un achat groupé). Retrouvez tous les renseignements nécessaires sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ou au 04.76.66.65.24.

Attention, la demande de subvention doit être faite avant l'achat du broyeur.